**CONTENU DE L’ÉTUDE DE FAISABILITE D’UN PROJET DE PPP**

[TITRE DU PROJET]

« La Personne publique réalise une analyse sommaire de la faisabilité de chaque Projet, à travers une Etude de préfaisabilité pour apprécier l’utilité de poursuivre l’analyse approfondie du Projet par une Etude de faisabilité. L’Etude de préfaisabilité consiste en une analyse sommaire pour porter une première appréciation sur la faisabilité du Projet. Elle se fonde sur et développe la Fiche de projet » art. 6.1.1 du décret n° 2017-149 du 02 Mars 2017 portant application de la Loi n°2015-039 du 3 Février 2016 sur le Partenariat Public-Privé relatif aux Modalités d’application des dispositions concernant la passation des contrats de Partenariat Public-Privé »

# **SOMMAIRE**

[SOMMAIRE 1](#_Toc195088416)

[I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET 3](#_Toc195088417)

[1.1. Objectifs de l'étude 3](#_Toc195088419)

[1.2. Résumé du Projet (résumé analytique) 3](#_Toc195088419)

[1.3. Cadre institutionnel et équipe de Projet 3](#_Toc195088419)

[1.4. État d’avancement du Projet 3](#_Toc195088419)

[II. ANALYSE DES BESOINS 3](#_Toc195088418)

[2.1. Nature et importance de l’intérêt public du projet 3](#_Toc195088419)

[2.2. Alignement du projet avec les politiques publiques 3](#_Toc195088420)

[2.3. Description des services attendus du projet 3](#_Toc195088421)

[2.4. Bénéficiaires des services fournis par le projet 4](#_Toc195088422)

[2.5. Avantages socio-économiques nets attendus 4](#_Toc195088423)

[2.6. Expérience pertinente similaire 4](#_Toc195088424)

[2.7. Objectifs de performance et innovations du projet 4](#_Toc195088425)

[III. FAISABILITE TECHNIQUE 4](#_Toc195088426)

[IV. FAISABILITE JURIDIQUE 5](#_Toc195088427)

[4.1. Cadre légal et règlementaire 5](#_Toc195088428)

[4.2. Situation des terrains et des biens 5](#_Toc195088429)

[4.3. Gestion des risques juridiques 6](#_Toc195088430)

[4.4. Analyse des options en matière de passation du contrat de PPP 6](#_Toc195088431)

[4.5. Etude des options alternatives 6](#_Toc195088432)

[4.5.1. Mode de gestion actuelle du projet 6](#_Toc195088433)

[4.5.2. Mode de gestion future du projet 6](#_Toc195088434)

[4.6. Les schémas contractuels envisageables. 6](#_Toc195088435)

[4.6.1. Choix du modèle PPP le plus adéquat 6](#_Toc195088436)

[4.6.2. Informations nécessaires à la rédaction du contrat 6](#_Toc195088437)

[4.7. Règlement des différends 7](#_Toc195088438)

[V. FAISABILITE ADMINISTRATIVE ET INSTITUTIONNELLE 7](#_Toc195088439)

5.[1. Capacité de l'autorité contractante 7](#_Toc195088440)

5.[2. Analyser de la viabilité institutionnelle 7](#_Toc195088441)

5.[3. Compétence simultanée de plusieurs personnes publiques 7](#_Toc195088442)

[VI. FAISABILITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE 7](#_Toc195088444)

6.[1. Évaluation de l'impact sur l'environnement 7](#_Toc195088440)

6.[2. Évaluation de l'impact social 8](#_Toc195088441)

6.[3. Atténuation des conséquences négatives 8](#_Toc195088442)

6.[4. Communication et consultation 8](#_Toc195088441)

6.[5. Normes et réglementations 8](#_Toc195088442)

6.[6. Gestion des risques environnementaux et sociaux 8](#_Toc195088441)

6.[7. Coûts estimatifs de l’atténuation des impacts environnementaux 8](#_Toc195088442)

[VII. FAISABILITE ECONOMIQUE, FINANCIERE ET BUDGETAIRE 8](#_Toc195088447)

[7.1. Etude de faisabilité économique et financière 9](#_Toc195088448)

[7.1.1. Analyse macro-économique 9](#_Toc195088449)

[7.1.2. Présentation du secteur et du marché à Madagascar 9](#_Toc195088450)

[7.1.3. Prévision des demandes 9](#_Toc195088451)

[7.1.4. Estimation des Coûts 9](#_Toc195088452)

[7.1.5. Estimation des Revenus 10](#_Toc195088453)

[7.1.6. Analyse des Flux de Trésorerie 10](#_Toc195088454)

[7.1.7. Analyse de Rentabilité 10](#_Toc195088455)

[7.1.8. Analyse de Sensibilité 10](#_Toc195088456)

[7.1.9. Analyse des Risques Financiers 10](#_Toc195088457)

[7.1.10. Plan de Financement 12](#_Toc195088458)

[7.2. Etude de la soutenabilité financières et budgétaires 12](#_Toc195088459)

[7.2.1. Évaluation préliminaire de la viabilité budgétaire à partir de la présentation du coût public du projet (financements publics directs, autres formes de participation de la personne publique, loyers publics, subventions pendant la construction et/ou l'exploitation) 12](#_Toc195088449)

[7.2.2. Revenus directs du projet (impôts, licences, redevances, etc.) : Le projet générera-t-il des ressources publiques supplémentaires pour l'État ou la province ? Par exemple, par le biais de recettes fiscales (TVA, impôt sur les sociétés, etc.) 12](#_Toc195088450)

[7.2.3. Garanties et impact potentiel des risques : Il s'agit des garanties offertes par l'État et de tout événement dont la survenance entraînerait un coût financier pour l'État 12](#_Toc195088449)

[VIII. ANALYSE DES RISQUES 12](#_Toc195088460)

[8.1. Identification des risques 12](#_Toc195088461)

[8.2. Maîtrise des risques 13](#_Toc195088462)

[IX. DEMARCHE RSE 13](#_Toc195088463)

[X. PLAN DE MISE EN ŒUVRE INDICATIF 13](#_Toc195088464)

[10.1. Calendrier estimatif du Projet 13](#_Toc195088465)

[XI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 14](#_Toc195088466)

[XII. ANNEXES 14](#_Toc195088467)

\*\*\* N’oubliez pas de mettre à jour le sommaire une fois la rédaction fait \*\*\*

1. **PRESENTATION GENERALE DU PROJET** 
   1. **Objectifs de l'étude :**

* Évaluation de la faisabilité technique, économique, commerciale, juridique, institutionnelle et financière du projet ;
* Évaluation des impacts environnementaux et sociaux du projet, y compris les effets du changement climatique, et les méthodes d'atténuation de ces impacts ;
* Évaluation de la viabilité budgétaire et financière du projet ;
* Évaluation des risques du projet et de leur répartition entre les parties concernées, en établissant une matrice des risques ;
* Évaluation des méthodes de passation des marchés et de leur adéquation au projet en question.
  1. **Résumé du projet (résumé analytique)**
  2. **Cadre institutionnel et équipe de projet**

Les institutions chargées de la mise en œuvre du projet, en particulier l'autorité contractante et les ministères, agences et autorités locales responsables de l'élaboration ou de la mise en œuvre du projet.

Concernant l'autorité contractante : présenter l'équipe et les ressources dédiées à la préparation et au suivi de la mise en œuvre du projet, en précisant quelles activités seront (ou pourraient être) réalisées en interne et lesquelles seront (ou pourraient être) externalisées.

* 1. **État d’avancement du Projet**

Rappeler des étapes déjà réalisées dans le cadre du PPP (dossier de projet, inclusion dans le portefeuille de projets de PPP, étude de préfaisabilité, etc.), ainsi que de la programmation publique (inclusion dans le programme d'investissements publics, etc.

1. **ANALYSE DES BESOINS** 
   1. **Nature et importance de l’intérêt public du projet**

Déterminer les intérêts publics du projet, notamment l’amélioration de la qualité de vie, la création de l’emploi, l’amélioration de la qualité d’un service public, les besoins en infrastructures en qualité et en quantité des utilisateurs finales.

* 1. **Alignement du projet avec les politiques publiques**

Démontrer l’alignement du projet avec la vision de la Personne publique, ses objectifs stratégiques et la politique gouvernementale qui détermine les produits livrables par rapport au cadrage global (PGE, PNDPPP, politiques sectorielles).

* 1. **Description des services attendus du projet**

Décrire les besoins de la Personne publique en termes d'objectifs et de résultats.

* 1. **Bénéficiaires des services fournis par le projet**

Identifier toutes les organisations ou groupes de personnes qui seront concernés par le projet, afin de prendre en compte leurs intérêts, de s'assurer que le projet tient compte de leurs besoins et contraintes et y répond, puis de rechercher leur soutien au projet.

* 1. **Avantages socio-économiques nets attendus**

Outre les impacts directs, expliquer comment la mise en œuvre du projet et la fourniture du service décrit ci-dessus apporteront de la valeur à ses bénéficiaires et comment cela aura un impact positif sur l'économie locale/nationale et sur la société en général. Des coûts socio-économiques peuvent également exister (destruction de zones naturelles, pollution, remplacement d'activités économiques existantes, etc.) et doivent être identifiés.

* 1. **Expérience pertinente similaire**

Le cas échéant, décrire l'expérience de projets similaires réalisés à l'international, sur le continent ou dans le pays, en termes de difficultés rencontrées, de leçons apprises et de résultats obtenus, en précisant les éléments pertinents pour le développement du projet en question.

* 1. **Objectifs de performance et innovations du projet**

Enoncer la qualité des prestations de services à fournir, la qualité et la fréquence des ouvrages et équipements à construire ou acheter, les conditions dans lesquelles les services, ouvrages ou équipements sont mis à la disposition de la Personne publique, le niveau de fréquentation des ouvrages.

Analyser les options techniques et critères de performance (KPIs) permettant de satisfaire la demande dans des conditions conformes aux objectifs de l’autorité contractante ;

Lister les apports en innovation pour le projet. Les projets de PPP nécessitent souvent des approches plus innovantes pour obtenir un bon rapport coûts-bénéfices / avantages (en termes de conception des actifs et des services, de technologie et/ou de livraison).

1. **FAISABILITE TECHNIQUE**

Les études techniques auront pour objectif d’évaluer, d’étudier et de retenir le meilleur processus de fabrication des produits et de fourniture des services pour un excellent rapport qualité/prix.

L’analyse technique devra alors :

* Préciser l’emplacement exacte du projet [coordonnées géographiques à l’appui]
* Décrire précisément les besoins et exigences de la Personne publique sur le plan technique ;
* Présenter les options techniques possibles pour la mise en œuvre du projet ;
* Présenter le détail de la solution technique retenue ;
* Décrire les diverses technologies possibles ;
* Identifier les éléments – infrastructures et matériels - existants sur place (cas d’un projet brownfield) ;
* Envisager une étude approfondie des caractéristiques des sols ;
* Décrire les travaux de génie civil envisagé selon les besoins de la Personne publique ;
* Indiquer le choix, les quantités, le type, et les caractéristiques des matériaux, le cas échéant, et des sites d'approvisionnement ;
* Evaluer globalement les coûts des matériels et équipements nécessaires à la réalisation du projet en tenant compte aux technologies innovantes]
* Identifier l'étendue des installations existantes dans la zone du projet ;
* Et/ou Déterminer comment le projet viendra compléter les autres développements intervenant dans la région en examinant les plans directeurs / études sectoriels ;
* Présenter succinctement les étapes à suivre pour la réalisation de l’option retenue ;
* Identifier et évaluer les risques techniques.

Indiquer les difficultés et contraintes d’ordre technique qui pourraient être identifiées s’agissant de la mise en œuvre du Projet.

1. **FAISABILITE JURIDIQUE** 
   1. **Cadre légal et règlementaire**

Déterminer les textes sectoriels et de Droit commun applicables avec les dispositions importantes à souligner et ses implications directe pour le projet  (comme les bases légales relatives à la compétence des entités publiques concernées, au mode de gestion et d’exploitation du projet dans le secteur concerné, au type/forme de contrat applicable, à la procédure de recrutement du futur titulaire, au tarifs règlementaire, à la durée réglementaire, aux clauses obligatoires, aux questions environnementale, etc.) ; et dégager les remarques particulières]

Déterminer les actes règlementaires et/ou administratifs à prendre pour la préparation et/ou développement et l’exécution du projet : Loi, Décret, Arrêté, Décision, Note, etc. ;

Cartographier le processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet, en identifiant tous les avis et approbations nécessaires, leurs délais et effets respectifs, ainsi que les contraintes potentielles dans le cadre de ce processus.

* 1. **Situation des terrains et des biens**

Régler toutes les questions foncières ou de biens en déterminant les procédures à entreprendre, les besoins d'acquisition de terres et de réinstallation, en entreprenant les processus de consultation de la communauté afin de déterminer la volonté des personnes / communautés affectées d'accepter la mise en œuvre du projet et le programme d'assistance et de compensation proposé.

Déterminer les actes règlementaires et/ou administratifs à prendre pour la préparation et/ou développement et l’exécution du projet : DDUP, DPAR, MOU, Note, Décision, etc. ;

* 1. **Gestion des risques juridiques**
* Identifier les risques juridiques potentiels associés au projet ;
* Évaluer l'impact de ces risques sur le projet ;
* Déterminer les mesures d'atténuation des risques.
  1. **Analyse des options en matière de passation du contrat de PPP**

Préciser le type, les modalités et les procédures d’appel d’offre envisagées, et préciser si un organisme international participe au financement d’une infrastructure faisant l’objet d’un PPP

Préciser l’applicabilité des principes généraux de la passation prévues par l’article 7 et les principes régissant les contrats PPP prévues par l’article 33 de la loi sur le PPP à Madagascar.

* 1. **Etude des options alternatives**

### **Mode de gestion actuelle du projet**

Décrire le mode de gestion actuelle du projet si cela existe déjà.

### **Mode de gestion future du projet**

Décrire le mode de gestion future du projet compte tenu du schéma le plus pertinent parmi les trois sur le 4.2.

* 1. **Les schémas contractuels envisageables.**

### **Choix du modèle PPP le plus adéquat**

Décrivez la pertinence de l’approche PPP par rapport aux autres types de commandes publiques en réalisant une analyse comparative :

* Description du schéma [marché public] ;
* Description du schéma [concession, CET ou autres] ;
* Description du schéma [contrat de partenariat].

Rédiger de manière distinct les options incompatibles avec la loi sectorielle et/ou la loi sur le PPP, et les options contractuelles compatibles avec la loi sectorielle et/ou la loi sur le PPP ainsi que le choix de l’option contractuelle PPP compatible la plus avantageuse.

### **Informations nécessaires à la rédaction du contrat**

Déterminer de façon préliminaire les informations nécessaires à la rédaction du contrat notamment sur les principales parties prenantes, leurs relations mutuelles et l'impact du projet sur chacune des parties prenantes notamment :

* Les engagements de chaque partie contractante ;
* Les engagements des sous-traitants ;
* Les responsabilités spécifiques de chaque entité impliquée dans le projet, y compris les autorités publiques, les partenaires privés, les consultants, et les entrepreneurs.
  1. **Règlement des différends**

Préciser les dispositions textuelles applicables tant en matière de passation qu’en matière d’exécution des contrats de PPP notamment dans le cadre de recours et de compétence.

1. **FAISABILITE ADMINISTRATIVE ET INSTITUTIONNELLE** 
   1. **Capacité de l'autorité contractante**

* Évaluer la capacité organisationnelle ;
* Analyser des ressources humaines et techniques disponibles ;
* Évaluer l'expérience acquise dans le cadre de projets similaires ;
* Identifier des équipes dédiées au projet de PPP en question.
  1. **Analyse de la viabilité institutionnelle**
* Évaluer globale de la viabilité institutionnelle de l'autorité contractante ;
* Formuler des recommandations pour renforcer la capacité de l'autorité contractante et garantir le succès du PPP.
  1. **Compétence simultanée de plusieurs personnes publiques**
* En cas de pluralité d'autorités contractantes ou d'autorités compétentes, évaluer les mécanismes de coordination et de délégation existants, leurs avantages et inconvénients respectifs, et recommander le meilleur dispositif pour le projet en question ;
* Identifier les éventuelles difficultés sur le plan institutionnel notamment les conflits positifs et négatifs de compétence ;
* Identifier les éventuelles difficultésadministratives qui pourraient se poser dans le cadre de la préparation et de la réalisation du projet, telles que des autorisations liées au projet, des situations juridiques, des servitudes, des contraintes patrimoniales, des restrictions liées à la copropriété ;
* Envisager des démarches de facilitation administrative.

1. **FAISABILITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE** 
   1. **Évaluation de l'impact sur l'environnement**

* Étudier les impacts potentiels sur l'environnement, y compris la biodiversité, les ressources naturelles, etc. ;
* Identifier les zones sensibles ou protégées affectées par le projet ;
* Identifier l’impact du projet pour la phase de construction (émissions, déchets et consommation de ressources) ;
* Evaluer l’impact du projet pour la phase d’exploitation (émissions, déchets et consommation de ressources) ;
* Évaluer l'impact du projet sur le changement climatique.
  1. **Évaluation de l'impact social**
* Analyser l’impact social du projet sur les communautés locales ;
* Identifier des populations vulnérables affectées ;
* Évaluer les impacts sur les conditions de vie, la santé, l'éducation, etc.
  1. **Atténuation des conséquences négatives**
* Élaborer des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux ;
* Recommander d’élaborer un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
* Recommander d’élaborer des Stratégies de compensation et de réinstallation, le cas échéant.
  1. **Communication et consultation**
* Déterminer les engagements avec les parties prenantes, y compris les communautés locales ;
* Anticiper la diffusion d'informations sur les avantages du projet ;
* Anticiper la gestion des préoccupations et des suggestions des parties prenantes.
  1. **Normes et réglementations**
* Recommander le respect des réglementations nationales en matière d'environnement et de sécurité ;
* Recommander le respect des normes internationales telles que les Principes de l'Équateur et les normes de l'IFC ;
* Recommander de se référer aux lignes directrices environnementales de la Banque mondiale.
  1. **Gestion des risques environnementaux et sociaux**
* Élaborer une méthodologie de gestion des risques ;
* Envisager le Suivi continu des risques et plan de gestion ;
* Intégrer les critères environnementaux et sociaux dans les décisions clés.
  1. **Coûts estimatifs de l’atténuation des impacts environnementaux**
* Coûts de réparation ou de compensation des PAPS ;
* Coûts de restauration écologique, de la réduction des émissions de carbone et de protection des habitats naturels ;
* Coûts de surveillance et de mitigation des risques environnementales ;
* Répartition des coûts entre l’Etat et la partie privée.

1. **FAISABILITE ECONOMIQUE, FINANCIERE ET BUDGETAIRE**

L'évaluation économique et financière vise à analyser la viabilité économique et financière du projet, en tenant compte des coûts, des bénéfices, des flux de trésorerie, des sources de financement, et des risques associés. Cette analyse permet de s'assurer que le projet est rentable et durable sur le long terme.

Concernant la modélisation financière du Projet, un modèle-type est joint au présent document.

* 1. **Etude de faisabilité économique et financière**

### **Analyse macro-économique**

[Une analyse macroéconomique permet de cadrer le projet au contexte économique national et/ou régional].

* Agrégats économiques : Croissance économique, inflation, revenus ;
* Taux de change de la monnaie nationale vis-à-vis des devises de référence ;
* Politiques économiques en vigueur.

### **Présentation du secteur et du marché à Madagascar**

[Cette partie concerne la présentation du secteur économique et le fonctionnement du marché en cause.] [Il faut ainsi fournir des données de marché et des tendances sectorielles]. [L’Etude inclut les analyses des biens et/ou services alternatives qui pourraient concurrencer indirectement le projet].

### **Prévision des demandes**

[Ce sont les informations relatives à la demande liée aux objectifs de performance du projet].

[Une prévision de demande est une estimation quantitative de la demande future pour un produit, un service, ou une infrastructure sur une période donnée.]

[L’analyse de la demande devra s’appuyer sur des modèles statistiques robustes et vérifiables. Toutes les hypothèses liées à l’évolution de la demande devront être présentées].

### **Estimation des Coûts**

**[Dans cette partie, vous allez d**éterminer tous les coûts associés au projet :

* Coûts de capital : Coûts prévisionnels détaillés pour le développement, la construction, l'équipement, et la mise en place. Exemple : coûts d’ingénieries, Coûts des matériaux, main-d'œuvre, frais de conception, et autres coûts initiaux, etc. ;
* Coûts d'exploitation et de maintenance : Coûts récurrents nécessaires pour le fonctionnement et l'entretien du projet. Exemple : Frais de personnel, coûts d'énergie, redevance versée à l’Etat, coûts de maintenance préventive et corrective, etc. ;
* Coûts de financement : Intérêts sur les emprunts, frais financiers, et autres coûts liés au financement du projet. Exemple : Taux d'intérêt des prêts, frais de gestion des emprunts.].

### **Estimation des Revenus**

**[Dans cette partie, vous serez mené à i**dentifier et estimer toutes les sources de revenus potentielles du projet.

* Revenusdirects : Revenus générés directement par les services ou les infrastructures du projet. Exemple : Tarifs de transport, frais d'utilisation, loyers, ventes de services ;
* Revenus indirects : Revenus secondaires résultant du projet. Exemple : Subventions publiques, revenus publicitaires, partenariats commerciaux ;
* Subventions et aides financières : Aides financières de la part du gouvernement ou d'autres institutions. Exemple : Subventions pour les infrastructures, incitations fiscales.]

### **Analyse des Flux de Trésorerie**

**[**Analyser les flux de trésorerie pour s'assurer que le projet génère des flux positifs sur la durée.

* Projection des flux de trésorerie : Prévisions des entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie du projet. Exemple : Tableau des flux de trésorerie annuels incluant les revenus et les dépenses.
* Flux de trésorerie actualisés (DCF) : Utilisation de l'actualisation pour calculer la valeur actuelle nette (VAN) des flux futurs. Exemple : Calcul de la VAN en utilisant un taux d'actualisation approprié pour évaluer la rentabilité du projet.]

### **Analyse de Rentabilité**

[Evaluer la rentabilité économique et financière du projet.

* Valeur actuelle nette (VAN) : Différence entre la valeur actuelle des flux de trésorerie entrants et sortants. Exemple : Calcul de la VAN pour déterminer si le projet génère une valeur ajoutée nette positive.
* Taux de rentabilité interne (TRI) : Taux d'actualisation pour lequel la VAN est nulle. Exemple : Calcul du TRI pour évaluer l'attractivité financière du projet par rapport à d'autres investissements.
* Délai de récupération : Temps nécessaire pour récupérer l'investissement initial. Exemple : Calcul du délai de récupération pour estimer le temps nécessaire à l'autofinancement du projet.]

### **Analyse de Sensibilité**

**[**Evaluer l'impact des variations des hypothèses clés sur les résultats financiers.

* Hypothèses clés : Identification des variables critiques (taux d'actualisation, coûts, revenus). Exemple : Impact d'une augmentation des coûts de 10 % ou d'une baisse des revenus de 5 %.
* Scénarios de sensibilité : Analyse de différents scénarios pour comprendre la robustesse financière du projet. Exemple : Scénario pessimiste, optimiste, et scénario de base.]

### **Analyse des Risques Financiers**

[Identifier et évaluer les risques financiers potentiels et leur impact.

* Risques de financement : Risques liés à l'obtention et au coût des financements nécessaires. Exemple : Risque de hausse des taux d'intérêt, risque de non-obtention de financements.
* Risques d'exploitation : Risques affectant les opérations quotidiennes et la rentabilité. Exemple : Risque de hausse des coûts d'exploitation, risque de baisse de la demande.
* Plan de mitigation des risques : Stratégies pour atténuer les risques identifiés. Exemple : Contrats à prix fixe, assurance contre les risques, diversification des sources de revenus.]

### **Plan de Financement**

[Détailler les sources de financement et la structure financière du projet.

* Sources de financement : Identification des différentes sources de financement (public, privé, mixte). Exemple : Emprunts bancaires, émissions d'obligations, capitaux propres, subventions…
* Structure de financement : Répartition des sources de financement et leurs conditions. Exemple : Pourcentage de financement par emprunt, conditions des prêts, contributions en capitaux propres.
* Analyse de la capacité de remboursement : Évaluation de la capacité du projet à rembourser les emprunts. Exemple : Ratio de couverture du service de la dette (DSCR), flux de trésorerie disponibles pour le service de la dette.]
  1. **Etude de la soutenabilité financières et budgétaires (voir également l'outil d'évaluation de l'engagement budgétaire)**

Il s'agit ici d'anticiper l'impact du projet sur les finances publiques, tant au niveau de l'autorité contractante initiatrice que des autres entités publiques concernées (autorités fiscales, autorités douanières, etc.).

### Évaluation préliminaire de la viabilité budgétaire à partir de la présentation du coût public du projet (financements publics directs, autres formes de participation de la personne publique, loyers publics, subventions pendant la construction et/ou l'exploitation).

### Revenus directs du projet (impôts, licences, redevances, etc.) : Le projet générera-t-il des ressources publiques supplémentaires pour l'État ou la province ? Par exemple, par le biais de recettes fiscales (TVA, impôt sur les sociétés, etc.).

### Garanties et impact potentiel des risques : Il s'agit des garanties offertes par l'État et de tout événement dont la survenance entraînerait un coût financier pour l'État.

1. **ANALYSE DES RISQUES**
   1. **Identification des risques**

* Déterminer les risques possibles du projet notamment administrative, juridique, financier, économique, technique, environnemental, technologique, politique et social ;
* Etablir une matrice des risques, selon le modèle établi par l’Unité PPP.

La Matrice des risques identifie les risques du Projet et les répartit entre le partenaire privé et la Personne publique, évalue leurs impacts (retards, surcoûts…) aux différentes étapes du Projet (conception, construction, financement, exploitation), répartit leur prise en charge entre la Personne publique et le ou les partenaire(s) privé(s) devant participer au développement et/ou à l’exploitation du Projet et propose des mesures d’atténuation et/ou de contournement et de couverture des risques.

* 1. **Maîtrise des risques**

Il faut allouer les risques en fonction, d’une part, de la capacité de chaque partie à anticiper, réduire et gérer ces risques, d’autre part, des bénéfices générés par le Projet pour chaque partie]. A ce stade, il faut tenir en compte le principe régissant chaque type de contrat (CET, Concession, Contrat de partenariat, etc.)

Proposer des mesures visant à atténuer les risques du projet.

1. **DEMARCHE RSE**

Il s’agit d’une démarche volontaire visant à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et interactions avec les parties prenantes ou les communautés locales.

1. **PLAN DE MISE EN ŒUVRE INDICATIF**

Le plan de mise en œuvre est une composante essentielle de l'étude de préfaisabilité du projet PPP. Il détaille les étapes nécessaires pour réaliser le projet, en définissant clairement les rôles et responsabilités, les calendriers, les ressources nécessaires et les stratégies de gestion.

* 1. **Calendrier estimatif du Projet**

Présenter un calendrier estimatif détaillé du projet, avec les principales phases et jalons clés.

* Phase de préparation et de planification ;
* Phase de conception ;
* Phase de construction ;
* Phase d'exploitation et de maintenance.

Il faut identifier les dates importantes et les jalons critiques, tels que les dates de début et de fin de chaque phase, les livraisons majeures, et les échéances réglementaires.

1. **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Recommandations pour les étapes suivantes et toute action ultérieure requise pour assurer le financement et la mise en œuvre du projet.

Proposer des sollicitations à l’assistance ou soutien si besoin est pour les prochaines étapes.

1. **ANNEXES**

* Matrice de modélisation financière ;
* Matrice des risques.